

Juin 2017 - Communiqué de presse

Signature d'une convention de partenariat entre l'université de Bourgogne et le groupe autoroutier APRR.

Une convention pour répondre aux intérêts communs des deux entités.

Mercredi 28 juin 2017, **Alain BONNIN**, Président de l'université de Bourgogne et **Patrick BOCCARDI**, Secrétaire Général du groupe APRR, signeront une convention de partenariat visant à renforcer la coopération entre les deux établissements.

Depuis près de 5 ans, l'université de Bourgogne affiche son ambition de **développer des liens forts avec le monde économique** en conduisant notamment ses activités de formation, de recherche et d'accompagnement, au service des entreprises.

Le groupe APRR, 2^{ème} groupe autoroutier de France, s'inscrit quant à lui dans des **démarches citoyennes et socialement responsables**. En témoignent sa culture de la transmission par l'alternance, ou encore : l'engagement du groupe dans la promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

Constatant leurs valeurs communes, les deux parties ont choisi de s'engager conjointement à travers une convention de partenariat.

Pensée pour servir différents objectifs, cette convention repose notamment sur :

- **le recrutement et l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés,**
- **l'accès à la formation continue,**
- **les activités pédagogiques,**
- **la perspective de collaboration de recherche scientifique,**
- **l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.**

Sur ce dernier point, les équipes de l'université collaboreront avec les services RH du groupe APRR pour proposer des **actions spécifiques destinées aux étudiants en situation de handicap** (ex. : rencontre avec des professionnels, session de recrutement...).

Contact presse :

Espace Entreprises - université de Bourgogne

Amélie GUITTET, Chargée des Relations Entreprises

T. 03 80 39 90 39 / amelie.guittet@u-bourgogne.fr

Les communiqués de presse sont sur <http://www.u-bourgogne.fr/journaliste.html>